

Mai 2008



منظمة الأغذية
والزراعة
للمأمور المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-cinquième session

Rome, 17 – 18 novembre 2008

**Rapport de la quatre-vingt-dix-neuvième session
du Comité du Programme
Rome, 28-30 mai 2008**

Table des matières

	Pages
Questions soumises à l'attention du Conseil	ii
Introduction	1
Point 1: Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	1
Point 2: Élection du Vice-Président pour 2008	1
Point 3: Évaluation	1
Point 4. Rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies	3
Point 5. Autres questions	3

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Questions soumises à l'attention du Conseil

Questions appelant un examen et/ou une décision

Paragraphes

Point 3: Évaluation	13 – 15
c) Procédure à suivre pour le recrutement du Chef de l'évaluation	

Questions soumises pour information

Paragraphes

Point 3: Évaluation	
a) Évaluation des opérations d'urgence et de relèvement dans la Corne de l'Afrique	5 – 7
b) Efficacité de la FAO dans les différents pays: Synthèse des évaluations	8 – 12
Point 4: Rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies	16
Point 5: Autres questions	17

**RAPPORT DE LA QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME SESSION
DU COMITÉ DU PROGRAMME**

28 – 30 mai 2008

Introduction

1. Le Comité présente au Conseil le rapport ci-après de sa quatre-vingt-dix-neuvième session.
2. Ont participé à la session les membres ci-après:

Président:	M. V. Heard (Royaume-Uni)
Membres:	M. A.R. Ayazi (Afghanistan)
	M. C.A. Amaral (Angola)
	Mme M. del Carmen Squeff (Argentine)
	Mme F. Bartlett (Australie)
	M. J.A. Marcondes de Carvalho (Brésil)
	M. J. Melanson (Canada)
	M. A.A.M. Hosni Abdel Aziz (Égypte)
	M. P. Bacale Mbiang (Guinée équatoriale)
	M. R. Parasuram (Inde)
	M. S. Yokoi (Japon)

Point 1: Adoption de l'ordre du jour et du calendrier¹

3. L'ordre du jour et le calendrier de la session ont été approuvés.

Point 2: Élection du Vice-Président pour 2008

4. M. R. Parasuram (Inde) a été élu Vice-Président pour 2008.

Point 3: Évaluation

a) Évaluation des opérations d'urgence et de relèvement dans la Corne de l'Afrique²

5. Le Comité s'est félicité de la qualité et de la clarté de cette évaluation. Il a reconnu les difficultés rencontrées par les agents de terrain travaillant dans les zones se relevant d'un conflit et l'importance de l'intégration des dimensions politiques et pratiques lors de l'analyse de la complexité des situations et du rôle que la FAO pouvait raisonnablement jouer.

6. Le Comité a estimé que certaines des recommandations n'étaient pas entièrement réalistes; de trop nombreuses recommandations avaient des implications financières allant au-delà des possibilités de l'Organisation. La mobilisation de fonds pour la réhabilitation et le relèvement ne se fait pas sans difficulté, mais de nouvelles sources de financement avaient été mobilisées en 2004-06, qui est la période faisant l'objet de cette évaluation. Étant donné que presque toutes les activités d'urgence et de réhabilitation de la FAO sont financées par un appui extrabudgétaire, il conviendrait de mettre au point des arrangements institutionnels à plus long terme pour renforcer ce domaine de travail, qui se prête bien à des modèles de financement volontaire.

7. Le Comité a noté que la FAO avait fortement amélioré ses activités dans la Corne de l'Afrique, et adopté notamment une approche plus stratégique: élaboration de plans d'action, envoi

¹ PC 99/1; PC 99/INF/1.

² PC 99/3 a); PC 99/3 a) Sup. 1.

systématique de coordonnateurs des activités d'urgence sur le terrain, partenariat actif avec les ONG et engagement clair pour les questions transfrontières. Le Comité a également reconnu la nécessité de renforcer le travail dans les domaines où la FAO bénéficie d'un avantage comparatif, et il a noté les efforts déployés actuellement par TCE pour élaborer une stratégie applicable à l'ensemble des activités d'urgence. Il a en outre noté que les problèmes clés de la Corne de l'Afrique comprenaient le régime foncier et la compréhension des moyens d'existence des éleveurs nomades. À mesure que les pays passent d'une situation de crise à la réhabilitation et au développement, un accent accru sera accordé à la consolidation et à la durabilité des résultats, aux plans d'intervention et aux dispositifs de protection sociale destinés à lutter contre la pauvreté chronique et la vulnérabilité. Une diversification et expansion supplémentaires des activités de la FAO exigeront une expertise appropriée dans la région, si l'on veut fournir un appui technique dans les délais voulus.

b) Efficacité de la FAO dans les différents pays: synthèse des évaluations³

8. Le Comité a apprécié la qualité de la synthèse des quatre évaluations au niveau des pays effectuées en 2006-07. Le document était riche d'enseignements qui venaient renforcer les conclusions et les recommandations de l'Évaluation externe indépendante (EEI). Tout en notant que les évaluations pays par pays comportaient de nombreuses recommandations auxquelles la direction avait répondu, le Comité a estimé que la synthèse aurait gagné à être accompagnée de recommandations générales découlant des évaluations menées dans chaque pays et de la réaction de la direction à ces recommandations. Les futurs rapports de synthèse devraient aussi faire état de la coopération entre les institutions ayant leur siège à Rome au niveau des pays.

9. Le Comité a souligné l'importance du rôle joué par le Représentant de la FAO notant que trop de postes de représentants étaient laissés vacants. Il a déclaré que les Bureaux des représentants de la FAO devaient disposer de ressources appropriées, y compris d'un soutien technique adéquat de la part des autres unités de l'Organisation. Il a noté que les capacités et les besoins différaient de pays à pays. La FAO devait en tenir compte, notamment sélectionner ses Représentants.

10. En ce qui concerne les documents normatifs de la FAO, le Comité a déclaré qu'il faudrait faire en sorte qu'ils soient plus largement diffusés à l'échelle nationale, y compris en les traduisant dans les langues locales. Notant qu'il appartenait à la FAO d'aider les pays en développement à participer aux réunions internationales, le Comité a fait observer qu'il lui fallait fournir un soutien technique, et pas seulement mobiliser des fonds pour financer le voyage des représentants, afin d'accroître l'intérêt de cette participation pour le pays.

11. Le Comité est convenu que la FAO aurait intérêt à mieux définir ses objectifs au niveau des pays et qu'à cet égard, les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme pouvaient lui être fort utiles. Mais il fallait que les gouvernements prennent en main le processus et que les donateurs y participent pour que ces cadres soient définis correctement. Notant les insuffisances des cadres cités dans la synthèse, le Comité a réitéré la décision qu'il avait prise à sa session de septembre 2007, à savoir qu'il faudrait faire de l'évaluation du processus, fondée sur les plans établis à ce jour, une activité d'évaluation prioritaire. Le cas échéant, le Secrétariat devrait chercher à mobiliser des fonds extrabudgétaires.

12. Le Comité a demandé que les évaluations au niveau des pays se poursuivent, dans le cadre des activités régulières d'évaluation de la FAO, et que les prochaines évaluations portent sur des pays ayant atteint des niveaux différents de développement. Des rapports de synthèse devraient être soumis au Comité tous les deux ou trois ans et les prochains rapports devraient tenir compte des observations du Comité.

³ PC 99/3 b).

c) Procédure à suivre pour le recrutement du Chef de l'évaluation

13. Le Comité a reçu une proposition de la Direction concernant la procédure qui pourrait être suivie pour nommer le Chef de l'évaluation. Cette proposition part du constat qu'un large accord s'est dessiné entre les groupes de travail du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI et la direction concernant les arrangements institutionnels à prendre pour l'évaluation, tels qu'ils sont décrits dans le Rapport intérimaire du Président, adressé au Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI, en mai 2008.

14. La direction a présenté dans les grandes lignes aux membres du Comité la procédure de sélection proposée, qui comprend un avis de vacance de poste largement diffusé et ouvert à tous les candidats, au niveau D-2, une présélection interne et des entretiens, conformément à la procédure établie pour la sélection de personnel de niveau D, la consultation avec le Comité du Programme concernant le candidat sélectionné et la nomination du Chef de l'évaluation par le Directeur général.

15. En réponse à cette proposition, le Comité a déclaré que la procédure qui sera approuvée devrait être conforme aux arrangements institutionnels approuvés par les organes directeurs pour l'évaluation, notamment en ce qui concerne le niveau du poste de Chef de l'évaluation et la filière hiérarchique. Le Comité a déclaré qu'il attendait du processus de sélection qu'il reflète la filière hiérarchique d'un bureau séparé de l'évaluation créé au sein du Secrétariat, qui devrait faire rapport à la fois au Directeur général et aux organes directeurs. Plus précisément, en sa qualité d'organe directeur soumettant au Conseil des avis sur l'évaluation, le Comité a estimé qu'il devrait passer en revue le mandat du poste et les qualifications exigées, sans pour autant retarder le processus de sélection; il a également fait valoir que des Représentants du Directeur général et des organes directeurs, ainsi que des spécialistes de l'évaluation d'autres institutions des Nations Unies, devraient faire partie d'un jury, chargé de vérifier les candidatures et de sélectionner un candidat approprié..

Point 4. Rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies

JIU/REP/2001/1: Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies. Incidences sur l'exécution des programmes et les stratégies de mobilisation de ressources⁴

JIU/REP/2007/2: Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies⁵

JIU/REP/2007/4: Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies⁶

JIU/REP/2007/6: Gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies⁷

16. Le Comité a pris note avec intérêt de ces quatre rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies ainsi que des observations formulées par le Directeur général à ce sujet.

Point 5. Autres questions

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a accepté d'admettre des observateurs des États Membres, sans droit de parole, à la prochaine session du Comité du Programme.

⁴ CL 135/INF/6

⁵ CL 135/INF/7

⁶ CL 135/INF/8

⁷ CL 135/INF/9